

Point Relais-Conseil territorial sur la VAE

PUBLIC

Tous les publics engagés dans la vie active sont visés par la validation des acquis de l'expérience dès lors qu'ils peuvent justifier d'au moins 3 années d'expérience professionnelle.

Toute personne, quel que soit son statut, son niveau d'étude, sa qualification, peut bénéficier de la VAE pour l'obtention d'un diplôme, d'un titre professionnel ou d'une certification professionnelle.

OBJECTIFS

Proposer une information approfondie et un conseil individualisé auprès de toutes les personnes intéressées par des informations sur la Validation des acquis de l'expérience.

CONTENU

2 phases importantes :

- Informations collectives en lien avec les Pilotes Ain Ouest (CIBC) et Ain Est (CIO Oyonnax)
- Entretiens individuels

RESULTATS

18 personnes suivies en entretien individuel (17 femmes - 1 homme)

9 séances d'informations collectives réalisées en 2006

